GRAND PRIX Rapides du Val de Marne

Cahier des Charges

Article 1

Tout club du département peut organiser un Open du Grand Prix Rapides du Val de Marne.
La candidature doit être présentée au Comité du Val de Marne, sachant que 5 à 6 Opens doivent être réalisés par saison. En cas de multiples candidatures, les clubs n'ayant pas organisé d'Open la saison précédente sont prioritaires.
Le club candidat doit proposer une date et faire le nécessaire pour s'y tenir. Dès qu'il est retenu par le comité, il devient l'organisateur du tournoi à la date fixée d'un commun accord avec ce dernier. **Il doit confirmer la réservation de la salle 1 mois avant la date du tournoi.**

Si le club est dans l'impossibilité d'organiser son étape du Grand Prix Rapides, il doit prévenir **au moins 3 semaines** à l'avance le Comité du Val de Marne.
En cas d'annulation (sauf cas de force majeure) ne respectant pas la modalité ci-dessus, **tous les frais engagés par le comité** seront intégralement remboursés **par le club et celui-ci ne sera pas remboursé des sommes qu'il a engagées.**
De plus, une pénalité financière de 1€ par participant déjà inscrit sera demandée au club défaillant.
En cas de non-paiement des pénalités financières, le club ne pourra plus inscrire d'équipes dans les compétitions par équipe gérées par le Comité de la saison suivante.

Article 2

Le club organisateur doit proposer **une salle permettant l'accueil d'au moins 200 participants**.
Bien que tous les frais soient assurés par le Comité du Val de Marne du Jeu d'Echecs, toute la partie logistique (installation de la salle, récupération des pendules et des échiquiers, achat des récompenses et du goûter) est à la charge de l'organisateur. Ce dernier sera remboursé des frais engagés après émission d'un bilan financier incluant toutes les pièces justificatives.

Article 3.

L'organisateur doit veiller à se procurer les jeux, tapis échiquiers souples, pendules et chevalets auprès du comité du Val de Marne.
Il désigne un responsable pour la gestion de ce matériel durant la durée du tournoi.
Ce dernier doit veiller à la bonne utilisation de ce matériel par les joueurs et à sa bonne conservation.
Le responsable contrôle à cet effet, avec l'aide d'adhérents de son club, l'installation des échiquiers et des pièces au début de la première partie en notant éventuellement les pièces manquantes sur la fiche navette, et veille à ce que chaque joueur dispose les pièces à leur place respective sur l'échiquier à la fin de chaque partie, et ce jusqu'à la dernière. L'arbitre fait une annonce avant chaque ronde rappelant ces consignes.

A la fin des tournois, il lui appartient de contrôler le rangement des pièces qui toutes doivent être présentes sur l'échiquier, dans les boîtes ou coffrets appropriés.
Toute pièce de jeu, et à fortiori toute boite ou coffret contenant un jeu complet, ou une pendule ou tapis souple, empruntée mais manquante et non restituée au comité, entraîne la responsabilité de l'organisateur. Ce dernier devient débiteur du prix du matériel manquant auprès du comité.

L'organisateur doit prévoir également des feuilles de parties afin de satisfaire la demande d'un ou plusieurs joueurs souhaitant noter leur partie ainsi qu'un goûter pour tous les participants.

Article 4

Le responsable technique du Comité Départemental est en charge du recrutement d'un Arbitre Fédéral Open et de l'homologation des tournois. Il doit effectuer la demande auprès de la Ligue au moins 3 semaines avant la tenue de l'Open.

Article 5

La confection et la diffusion de l'affiche à tous les clubs sont assurées par le responsable technique du Département **environ 3 semaines** à l'avance, résumant les informations essentielles à l'Open (Lieu, montant de l'inscription, horaires, coordonnées du ou des responsables, coordonnées de l'arbitre, etc…..). Cette affiche est mise en ligne sur le site internet de la Ligue Ile de France des Echecs ainsi que sur le blog du Comité.

Article 6

Il est rappelé que chaque tournoi est ouvert à tous les joueurs **licenciés (licence A ou B) dans le département**. **Il n'est autorisé aucune dérogation à tout joueur non-licencié le jour de la rencontre**.

Article 7

Les inscriptions s'effectuent en ligne via le lien disponible sur le site du comité du Val de Marne (echecs94.fr).. Il n'y a plus d'inscription sur place. Le club organisateur doit avec l'aide de l'arbitre gérer le pointage des inscrits. Il doit s'organiser de telle sorte que la compétition (ronde 1) débute à 14h précise.

Article 8

Les appariements se font au système suisse avec le logiciel PAPI (dernière édition) de la FFE. L'arbitre (AFO) est en charge de cette action. Il récupère la base des joueurs licenciés et enregistre les inscriptions faites en ligne sur echecs94.fr.

Article 9

Chaque Open est composé de 4 tournois conformément à l'article 1 du règlement du Grand Prix Rapides à savoir:
- le premier (TOURNOI A) pour les joueurs ayant un classement Rapide égal ou supérieur à 1600.
- le second (TOURNOI B) pour les joueurs ayant un classement Rapide inférieur à 1600 et supérieur ou égal à 1500.
- le troisième (TOURNOI C) pour les joueurs classés ayant un classement Rapide inférieur à 1500 et pour les joueurs non classés de plus de 12 ans.
- le quatrième (TOURNOI D) pour les joueurs non classés de moins de 12ans. Sont concernées les catégories Pupilles (U12), Poussins (U10) et Petits Poussins (U08).

Chaque tournoi se déroule en 7 rondes de 12 minutes + 3secondes par coup

La première ronde doit impérativement débuter à 14h.

A titre indicatif, l'horaire de rondes ci-après peut être appliqué:

Ronde 1	14h00
Ronde 2	14h40
Ronde 3	15h20
Ronde 4	16h00
Pause/Gouter	
Ronde 5	16h40
Ronde 6	17h20
Ronde 7	18h00
Remise des prix	18h45

Article 10

A l'issue de chaque open du Grand Prix Rapide du Val de Marne, et pour chaque tournoi, les trois premiers ou premières constituant le podium du classement sont récompensé(e)s par un trophée ou une coupe.
Afin d'encourager la participation des personnes du sexe féminin au Grand Prix Rapide du Val de Marne, un lot peut être attribué à la première féminine.
Une récompense sous forme de médaille est remise à tous les participants hormis ceux ayant déjà reçu un trophée ou une coupe.

Article 11

A la fin du tournoi, l'arbitre principal du tournoi doit envoyer les fichiers résultats dans les 72h au Responsable Technique du Comité Départemental afin que celui-ci puisse effectuer les classements généraux et assurer l'homologation des tournois auprès de la Ligue IDF**.**

Article 12

A l'issue de la manifestation, l'organisateur doit réaliser le bilan financier de l'Open en intégrant les recettes et les dépenses (cf article 2). Un modèle (Modèle Bilan Financier GPR.xls).est joint à ce document. Ce bilan financier est à adresser au Trésorier du Comité Départemental, accompagné des recettes et des justificatifs de dépenses **dans les 2 semaines suivant l'Open**.

Bilan Financier de l'étape n°: X du Grand Prix de Val de Marne saison 2026-2027

Lieu:
YYYYYYYY

Nombre total de participants :		**0**			
	Seniors	**Jeunes**	**Total**	Inscriptions	
Tournoi A des + 1600				0	
Tournoi B des + 1500				0	
Tournoi C des - 1500 et plus de 12 ans				0	
Tournoi D des non classés et moins de 12 ans					
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	
Bilan Financier :					
	Dépenses	**Recettes**			
Inscriptions (cf données fournies par l'arbitre					
Coupes et médailles					
Goûter					
Arbitre					
Divers					
Total	**0,00 €**	**0,00 €**			
Bilan	**0,00 €**				
Fait le :		**L'organisateur:**			